

RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

15U19

Rendu exécutoire
le



Modification n°1

DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Date d'origine :

Décembre 2019

Révision générale du PLU approuvée le 28 septembre 2017 - Études réalisée par Arval Urbanisme

MODIFICATION N°1 - APPROBATION - Dossier annexé à la
délibération du conseil communautaire du

Urbanistes :

Mandataire : ARVAL

Agence d'Urbanisme ARVAL
Sarl MATHIEU - THIMONIER - CARRAUD
3 bis, Place de la République - 60800 CREPY-EN-VALOIS
Téléphone : 03 44 94 72 16 - Fax : 03 44 94 72 01
Courriel : Nicolas.Thimonier@arval-archi.fr

Equipe d'étude :

N. Thimonier (Géog-Urb)

MODIFICATION N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE -

Les pièces suivantes sont remaniées dans le cadre de la modification n°1 du PLU de Francières :

- Pièce 3 : Orientations d'Aménagement et de Programmation (en partie, site de l'ancien château)
- Pièce 4c : Règlement (en partie, article 8 de la zone UV)

Les autres pièces du dossier PLU approuvé le 28 septembre 2017, ne font l'objet d'aucun changement et restent donc en vigueur.